

République Française

Département du Bas-Rhin



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 17 octobre 2022**

Nombre de conseillers élus : 29      Conseillers en fonction : 28      Conseillers présents : 23 (3 procurations)

L'an 2022, le 17 octobre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Benfeld s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jacky WOLFARTH, Maire, en session ordinaire. Madame Véronique BRUDER a été désignée secrétaire de la séance.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par voie électronique aux Conseillers municipaux le 11 octobre 2022.

**Membres présents :**

M. Jacky WOLFARTH	M. François LARDINAIS	M. Frédéric BARTHE
Mme Stéphanie GUIMIER	Mme Sonja JEHL	Mme Elsa ESTREICHER
M. Claude WEIL	M. Christian SITTLER	M. Martin GUNDELACH
Mme Nathalie GARBACIAK	Mme Sonia PINTO	Mme Elodie PAULUS (arrivée au point 2)
M. Jean-Jacques KNOFF	M. Eric LACHMANN	M. Philippe WETZEL
Mme Florence SCHWARTZ	Mme Julie ROJDA	Mme Chantal WINTZ
M. Bruno LEFEBVRE	M. Eric HELBLING	Mme Caroline RUDOLF
Mme Véronique BRUDER	Mme Séverine RAMSEYER	

**Membres absents excusés :**

Mme Ellia FONTAINE (procuration à Florence SCHWARTZ), M. Richard BAUMERT (procuration à Jacky WOLFARTH), M. Antony REIFF, Mme Gaëtane CHAUVIN (procuration à Jean-Jacques KNOFF), M. Vincent KALT.

**Assistaient en outre :** MM. Vincent SCHULTZ, Directeur Général des Services et Samuel KLEIS, Responsable des services techniques.

**DCM70/08/2022      Ressources humaines - rapport annuel sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH)**

M. Claude WEIL, Adjoint au Maire, aborde le point.

En vertu de la loi n°87-517 du 10 juillet 1987 - complétée par la loi du 11 février 2005 -, tout employeur, public ou privé, comptant au moins 20 agents (en ETP) a pour obligation d'employer des personnes handicapées à hauteur de 6% de son effectif total.

Dans le cadre de l'enquête sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH), la Commune de Benfeld a soumis pour avis, au Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin (CDG67), son rapport annuel :

- au regard de l'effectif total rémunéré au 31 décembre 2021 (44 agents), l'obligation légale de la Commune de Benfeld était d'employer 2 BOE (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi),

- au 31 décembre 2021, le nombre de BOE employés dans la Commune s'élevait à 3
- ce qui représente un taux d'emploi de travailleurs handicapés réajusté de 6,82 %.

Lors de sa séance du 22 juin 2022, ce dossier a été examiné par le Comité Technique du CDG67 qui a émis un avis favorable à l'unanimité des 2 collègues (celui des représentants du personnel et celui des représentants des collectivités et établissements).

Le Conseil Municipal prend acte que la Commune de Benfeld remplit donc bien son OETH.

La Secrétaire de séance,  
Véronique BRUDER



POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire,  
Jacky WOLFARTH.

